



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/11/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	9	9

L'an 2024, le 21 novembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Grangermont s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame GOFFINET Stéphanie, maire, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été adressées le 15/11/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/11/2024.

Vote
A l'unanimité
Pour :
Contre :
Abstention :

Présents : Mme GOFFINET Stéphanie, M. DUFOUR Christian, M. GILLET Pascal, M. VINCENT Éric, M. GELLY Vincent, M. BOULAY Gérard, M. CARBONNIER Christophe, M. GOFFINET Yan, M. LANGLOIS Jean-François, Mme GUESDON Denise.

Absent excusé :

A été nommé secrétaire : M. DUFOUR Christian

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous Préfecture
Le : 26/11/2024
Et
Publication ou notification du :
26/11/2024

N° 2024_D_40

PRISE EN CHARGE TELEASSISTANCE

Vu les délibérations du CCAS adoptant les modalités de prise en charge financière de l'abonnement de téléassistance pour les administrés de la commune en ayant fait la demande,

Vu la dissolution du CCAS de la commune au 31/12/2017,

Vu le transfert des compétences du CCAS sur le budget communal,

Considérant que la téléassistance permet de faciliter le maintien à domicile des personnes âgées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de prendre en charge les frais d'abonnement de base à hauteur 50% pour chaque abonné
- **DIT** que cette prestation est réservée aux personnes vivant (couple, seul) à leur domicile ou présentant un handicap,
- **DIT** que pour bénéficier de cette prestation, les abonnés doivent avoir adressé une demande écrite au conseil municipal, être inscrits sur le registre nominatif de la commune et être non imposable sur leurs revenus de l'année précédente
- **DIT** que les abonnés devront faire une demande de prise en charge chaque année
- **DIT** que ces dépenses seront imputées au compte 604 du budget en cours,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/11/2024
Le Maire,
Stéphanie GOFFINET

